

Nos prestations accessibles aux personnes en situation de handicap

CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

DÉFINITION DU HANDICAP

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

- Déficience motrice pouvant impacter les déplacements, la posture, la communication, l'alimentation.
- Déficience auditive pouvant impacter les interactions, les moyens de communication sonores, l'accès à l'information.
- Déficience visuelle pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration collective, accès au savoir, l'autonomie.
- Maladie invalidante pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration, la fatigabilité, les temps de formation, le planning.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE HANDICAP

Toutes nos prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Lors de votre inscription, nous étudions ensemble les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser votre apprentissage.

Nous nous engageons à accueillir dans nos formations les PSH défini comme éligible, sans discrimination.

NOS ADAPTATIONS COMPENSATIONS HANDICAP

Une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.

Nous récoltons toutes les informations nécessaires en amont de la formation afin de prendre en compte des informations fournies par la personne handicapée.

Il est possible d'aménager les modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation après analyse du besoin et définition de l'adaptation nécessaire.

En cas de déficience auditive, nous adaptons nos exercices et la posture du formateur. En cas de formation à distance, sous forme de vidéos interactives, les supports écrits en pdf sont disponibles pour garantir l'accès à l'information pour tous. Toutes les ressources vidéo mises à disposition de l'apprenant sont sous-titrées. En cas de traducteur en langage des signes, nous nous rapprocherons du référent handicap de notre région afin de mettre en place les mesures nécessaires.

Pour la fatigabilité et les troubles de l'attention, des adaptations en matière de pauses, de méthodes pédagogiques, de postes de travail seront proposées et définies en amont de la formation.

En cas de formation à distance, nous nous assurons que la personne possède bien les outils nécessaires pour la réalisation de la formation (fauteuil, siège, souris, clavier adapté).

Pour les déficiences visuelles, toutes les conditions seront étudiées. Nous mettons également à disposition des supports audios. Notre plateforme de formation répond aux normes d'accessibilité et tous les supports écrits peuvent lus par des applications de lecture vocale.

Nous accordons une grande importance à la diversité de nos pratiques pédagogiques et nos supports de formation. Les ressources sont disponibles dans plusieurs formats ; format PDF, vidéos pédagogiques sous-titrées, quiz d'auto-évaluation...

Dans l'espace numérique de travail se trouvent également des documents et services indispensables pour suivre votre formation : actualités, documents importants, lien permettant de prendre rendez-vous avec les formateurs, progression pédagogique...

VOTRE CONTACT CHEZ Easy solution digital

Mr Younes Habil : référent Handicap

Tel 0695339846

Mail : contact@easysolutiondigital.com

Au cours du premier entretien, il sera important de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat si celui-ci souhaite les évoquer. Il sera essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée et le handicap.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

Nous mettons en place un suivi renforcé de la personne en situation de handicap au cours de formation pour permettre de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

Pour toutes questions relatives à la prise en compte du handicap, à l'évaluation de la faisabilité ou à l'adaptation de votre formation, merci de prendre contact avec la personne référente de notre organisme de formation :

Mr Younes Habil

téléphone 0695339846

adresse email contact@easysolutiondigital.com

Mr Younes Habil, votre référent handicap **Easy solution Digital**, est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. Nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES

Partenaires handicap :

1. AGEFIPH Rhone-Alpes

Parc D'AFFAIRES De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L'ISLE D'ABEAU

0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

<https://www.agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes>

AGEFIPH Auvergne

65, boulevard François Mitterrand – CS 70357

63000 Clermont-Ferrand

0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

<https://www.agefiph.fr/auvergne-rhone-alpes>

Contacts :

Mme GRUYELLE 04 74 94 20 21

Mme BAROT 06 22 10 01 52

rhf-ara@agefiph.asso.fr

2. APAJH

26 avenue Marcelin Berthelot, 38000 Grenoble

04 76 56 22 27

<https://www.apajh38.org/>